

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail

Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants
NF X46-035



Numéro de rapport	17718946 P
Propriétaire	DEPARTEMENT DES YVELINES DEPARTEMENT DES YVELINES
Donneur d'ordre	DEPARTEMENT DES YVELINES DEPARTEMENT DES YVELINES
Adresse de l'immeuble	60 boulevard du Maréchal Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE
Bâtiment ou installation	CIO
Date de la commande	24/01/2023
La ou le(s) date(s) de la visite	27/01/2023
Date d'édition du rapport de repérage	16/02/2023
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	13
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Néant

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise



Opérateur de repérage :

VINCENT SANDRA
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 10 Chaussée
Jules Cesar
95520 OSNY
Le 16/02/2023



SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :	3
LISTE DES DOCUMENTS REMIS :	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS)	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	4
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	5
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	10
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	12
ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE	13

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Références de l'ordre de mission : **17718946**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	DEPARTEMENT DES YVELINES DEPARTEMENT DES YVELINES
Demeurant :	2 place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX
Représenté par :	Madame REIMBERT Samantha
Donneur d'ordre du repérage :	DEPARTEMENT DES YVELINES DEPARTEMENT DES YVELINES
Coordonnées du donneur d'ordre :	2 place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX
Opérateur ayant réalisé le repérage :	MME VINCENT SANDRA
Nom et adresse de l'entreprise :	BUREAU VERITAS EXPLOITATION ZA des Beaux Soleils- Imm. Le Louisiane 10 Chaussée Jules Cesar 95520 OSNY
N° de Siret :	79018467500755
RCP-compagnie-n° de police :	MSIG Insurance Europe AG - F210.16.0414.

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	
Adresse complète :	60 boulevard du Maréchal Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du bâtiment ou du local concerné :

Date du PC et/ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	Construction :
Fonction principale du bâtiment :	CIO	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

1.5 Liste des documents remis :

Programme de travaux

Statut : remis

Titre	Date
Programme de travaux	

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Travaux: mise aux normes accessibilité handicapés selon le diagnostic sur les conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées. Il est demandé d'étendre le repérage amiante à l'ensemble du bâtiment (sans descriptif exhaustif). Précision du donneur d'ordre : les sanitaires sont à refaire entièrement. Ne pas toucher au sol, mur et plafond sauf si dégradé. Toiture non concernée par les travaux.

3 Elément de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Local	Etage	Visité	Justification de non visite
accès cave	R-1	OUI	
local cuve fuel	R-1	OUI	
caves	R-1	OUI	
entrée principale	R+0	OUI	
hall principal	R+0	OUI	
sanitaires/lavabo	R+0	OUI	
bureau 1 & 2	R+0	OUI	
bureau 3 & 4	R+0	OUI	
bureau 6 & 7	R+1	OUI	
bureau 7	R+1	OUI	
bureau 5 & 4	R+1	OUI	
salle réunion	R+1	OUI	
bureau 1 & 2 & 3	R+1	OUI	
bureau 1 & 2 & salle pause	R+2	OUI	
cuisine/wc	R+2	OUI	
cage escalier côté cour	R+1/R+0	OUI	

3.2 L'appareil portable à fluorescence X

Marque :	Heuresis
Modèle :	PB 200 i
Numéro de série :	1289
Date de changement de source :	08/02/2021
Nature du radionucléide :	Cobalt 57
Activité de la source :	215 MBq
	Etalon 2
	Fabricant de l'étalon : NIST
	Concentration de l'étalon : 0,71mg/cm ²
	Incertitude de l'étalon : 0,08mg/cm ²
	N° NIST de l'étalon : SRM2574

3.3 Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)

N° de mesure	Teneur (mg/cm ²)	Marge	Date	Observation
1	0,68	0.06	27/01/2023	

3.4 Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique

Nom :	
Adresse :	
Numéro d'accréditation :	

4 Résultats du repérage et commentaires

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre.
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Une unité de repérage définit soit :

- un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ;
- un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb)

NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.

entrée principale (R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
3	A	poteau	crépi	Peinture	Milieu	0,09	0,11	
Nombre total d'unités de repérage		1						
Commentaire sur le local		Néant						

hall principal (R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
4	ABCD	murs	BA13	Peinture	>1m	0	0,11	mesure en B
5					<1m	0,12	0,12	
6	ABCD	murs	BA13	Peinture	>1m	0,1	0,12	mesure en D
7					<1m	0,11	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			2					
Commentaire sur le local			Néant					

sanitaires/lavabo (R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
10		plafond	plâtre	Peinture	Milieu	0,23	0,1	
8	ABCD	murs	béton	Peinture	>1m	0,12	0,12	mesure en A
9	ABCD	murs	béton	Peinture	>1m	0,25	0,1	mesure en D
	ABCD	murs	faïence	brut				Non mesurée
Nombre total d'unités de repérage		4						
Commentaire sur le local		Néant						

bureau 1 & 2 (R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
11	ABD	cloison	bois/fibro	Peinture	Milieu	0,25	0,1	mesure en A
12	ABD	cloison	bois/fibro	Peinture	Milieu	0,23	0,1	mesure en B
Nombre total d'unités de repérage		2						
Commentaire sur le local		Néant						

bureau 3 & 4 (R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
13	ABCD	murs	BA13	Peinture	<1m	0	0,11	mesure en D
15					<1m	0,1	0,12	
14	ABCD	murs	BA13	Peinture	>1m	0,12	0,12	mesure en B
16					>1m	0,11	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			2					
Commentaire sur le local			Néant					

cage escalier côté cour (R+1/R+0)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
53		mur	béton	Peinture	Milieu	0	0,11	
54					Milieu	0,04	0,11	
Nombre total d'unités de repérage			1					
Commentaire sur le local			Néant					

accès cave (R-1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
2	A	porte + bâti	Bois	Peinture	Milieu	0,12	0,1	
Nombre total d'unités de repérage		1						
Commentaire sur le local		Néant						

local cuve fuel (R-1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
	ABCD	murs	pierre	brut				Non mesurée
Nombre total d'unités de repérage		1						
Commentaire sur le local		Néant						

caves (R-1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
	ABCD	murs	pierre	brut				Non mesurée
Nombre total d'unités de repérage		1						
Commentaire sur le local		Néant						

bureau 6 & 7 (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
17	AB	cloison	fibro	Peinture	<1m	0,39	0,13	mesure en A
19					<1m	0,3	0,11	
18	AB	cloison	fibro	Peinture	>1m	0,25	0,12	mesure en B
20					>1m	0,31	0,11	
21	CD	Mur	plâtre	Peinture	<1m	0	0,11	mesure en C
23					<1m	0,25	0,1	
22	CD	Mur	plâtre	Peinture	>1m	0,12	0,12	mesure en D
24					>1m	0,23	0,1	
Nombre total d'unités de repérage			4					
Commentaire sur le local			Néant					

bureau 7 (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur mg/cm²	Observations
27	D	fenêtre + bâti	métal	Peinture	Milieu	14,39	0,13	
25	D	mur	plâtre	Peinture	<1m	16,39	0,13	
26					>1m	15,22	0,11	
Nombre total d'unités de repérage			2					
Commentaire sur le local			Néant					

bureau 5 & 4 (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
28	ABCD	murs	BA13	Peinture	<1m	0	0,11	mesure en B
29	ABCD	murs	BA13	Peinture	>1m	0,12	0,12	mesure en C
30	ABCD	murs	BA13	Peinture	<1m	0,25	0,1	mesure en A
31	ABCD	murs	BA13	Peinture	>1m	0,23	0,1	mesure en D
Nombre total d'unités de repérage		4						
Commentaire sur le local		Néant						

salle réunion (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
	AD	cloison	fibro	brut				Non mesurée
32	BCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0,13	0,1	mesure en B
35					>1m	0,16	0,1	
33	BCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,17	0,11	mesure en C
34	BCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0	0,1	mesure en D
Nombre total d'unités de repérage		4						
Commentaire sur le local		Néant						

bureau 1 & 2 & 3 (R+1)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
	AB	cloison	fibro	brut				Non mesurée
36	BCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0,09	0,11	mesure en C
38					<1m	0,11	0,1	
37	BCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,1	0,12	mesure en B
39	BCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,08	0,1	mesure en D
Nombre total d'unités de repérage		4						
Commentaire sur le local		Néant						

bureau 1 & 2 & salle pause (R+2)								
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
46		plafond	plâtre	Peinture	Milieu	0,39	0,1	
47					Milieu	0,29	0,11	
40	ABCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0,36	0,1	mesure en B
41	ABCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,56	0,12	mesure en C

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
44					<1m	0,42	0,1	
42	ABCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0,49	0,11	mesure en A
45					>1m	0,45	0,13	
43	ABCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,32	0,1	mesure en D
Nombre total d'unités de repérage		5						
Commentaire sur le local		Néant						

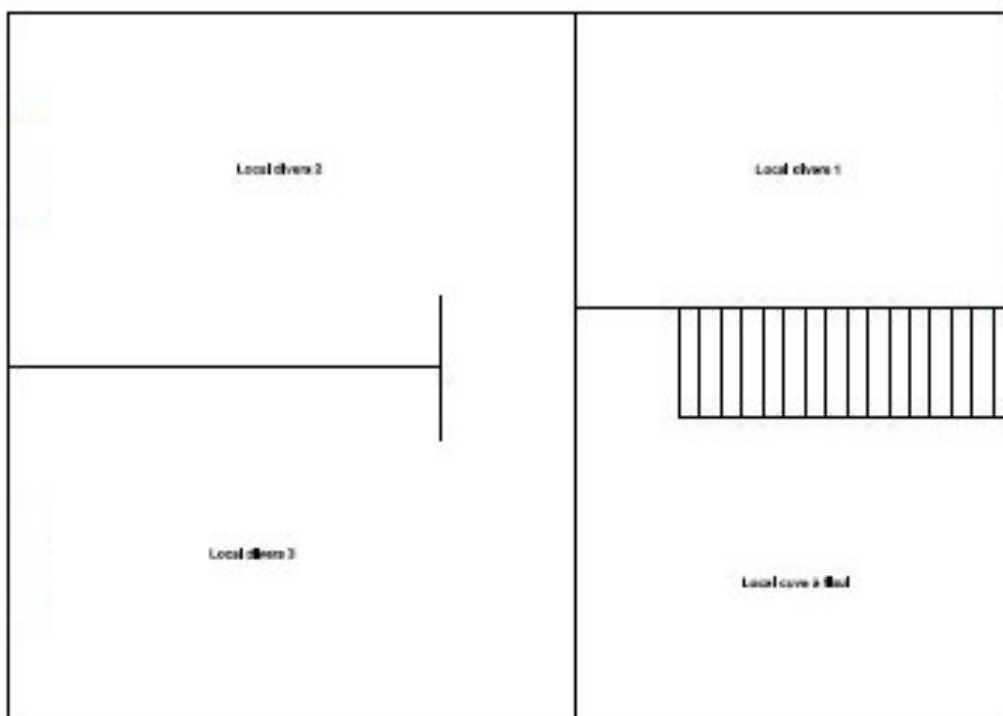
cuisine/wc (R+2)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur mg/cm ²	Observations
52		plafond	plâtre	Peinture	Milieu	0,31	0,11	
	BCD	murs	faïence	brut				Non mesurée
48	BCD	murs	plâtre	Peinture	<1m	0,39	0,12	mesure en C
50					<1m	0,26	0,11	
49	BCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,34	0,1	mesure en B
51	BCD	murs	plâtre	Peinture	>1m	0,29	0,11	mesure en D
Nombre total d'unités de repérage		5						
Commentaire sur le local		Néant						

LEGENDE

Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
----------------------------------	---	---	---

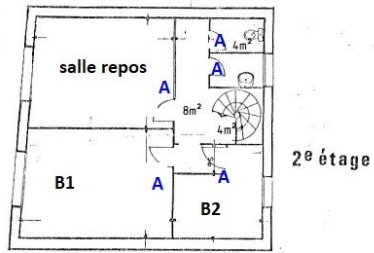
ANNEXE : Plans et/ou Croquis



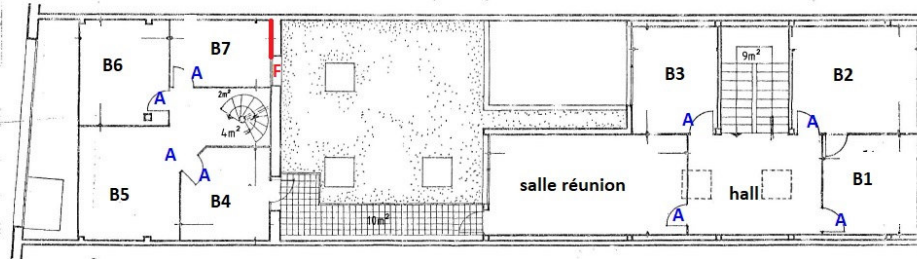
LEGENDE

— mur plombé

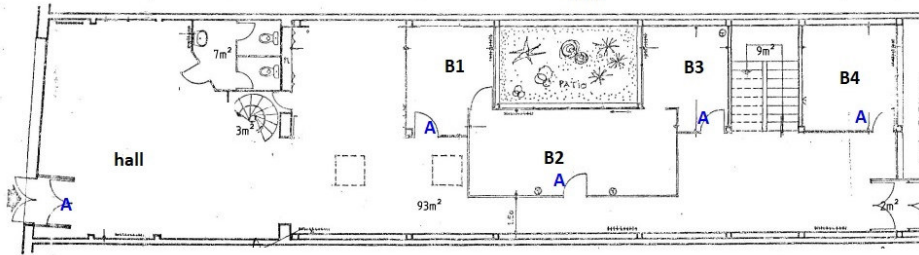
F fenêtre plombée



1^{er} étage



RDC



ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE



Europe

- Mise à jour du DPE.
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC).
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mûrle (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mûrle (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
 - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
 - Etat des lieux,
 - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
 - Millèmes de copropriété,
 - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
 - Sécurité piscine,
 - Diagnostic technique Loi SRU,
 - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
 - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions complexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** 1 000 000 EUR

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** 1 000 000 EUR

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de Valenciennes - 75009 Paris
Tél : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512 Z

RCS Paris 753143882 APE 6512 Z
Siège social : An den Dominikanern 11-27
75009 Paris
Allemagne



Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES FRANCE SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incombent à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition.
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante.
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA.
- Réalisation ou mise à jour de DAPP.
- Repérage amiante avant travaux ou démolition.
- Réalisation ou mise à jour de l'état de l'amiante.
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation.
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis.
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension.
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré.
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail.
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments.
- Repérage amiante avant-vente.
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Dcret n° 2021-422 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux ; concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments.
- Diagnostic monoxyde de carbone.
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants.
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries.
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz.
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT).
- Diagnostic de Performances Énergétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
Siège social : An den Dominikanern 11-27
75009 Paris
Tél : +33(0)1 40 67 42 42
Fax : +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882 APE 6512 Z
Siège social : An den Dominikanern 11-27
75009 Paris
Allemagne

ANNEXE : ATTESTATION FABRICANT DE L'APPAREIL A FLUORESCENCE X INDIQUANT LA DUREE DE VIE DE LA SOURCE



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de
fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : BUREAU VERITAS (95)

Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	1289
Activité de la source (Mbq) :	215
Numéro de série de la source :	RTV-1629.20
Date d'origine de la source :	08/02/2021
Date de fin de validité de la source :	04/04/2023



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.